

COMMUNE DE L'HOMME-CHAMONDOT
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

Date de convocation : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de L'HOMME-CHAMONDOT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MICHEL-FLANDIN, Maire.

Présents : Mmes et Ms K. LEVESQUE, C. LORGERIE, S. CHANTEPIE, W. HALBERSTADT, S. LHOMME, E. TIREL, S. AIGNAN, L. MURGIA, J-M LEDUC.

Absent excusé : M. E. TIREL.

Absent non excusé : M. E. FORESTIER.

Monsieur TIREL a donné pouvoir à Mme CHANTEPIE.

Conformément au Code des Communes Mme L. MURGIA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance, il remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Il donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité et on passe à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à modifier l'ordre du jour comme suit :

- Ajout : Achat de potelets et étriers de protection pour les candélabres.

- Retrait : Logements communaux : pose de stores extérieurs,

ORDRE DU JOUR :

- Etude des demandes de subventions reçues depuis le 23/03/23,
- Voirie « La Motte » C.R. n°11 : choix de l'entreprise,
- Plateau multisports : avenant au devis de terrassement,
- Préau : compte rendu de la commission de travaux du 27/03/23,
- Achat de potelets et étriers de protection pour les candélabres
- Questions et informations diverses.

N°23-017 : ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS RECUES DEPUIS LE 23/03/2023 :

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes de subventions reçues en mairie depuis la dernière réunion.

Après examen et discussion de ces demandes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Ass Education Populaire Bignon (voyages)	252.80 €
TOTAL	252.80 €

Ces dépenses sont inscrites à l'article 65748 : Autres personnes de droit privé.

N°23-018 : VOIRIE « La Motte » C.R. n°11 : choix de l'entreprise :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été prévu au budget 2023 de goudronner une partie du chemin rural n°11 dit « de Raquenai de La Motte ». Plusieurs entreprises ont déposé un devis pour la réalisation de ces travaux.

- Après examen des devis, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **Retient** l'offre de la société ZUNINO TP, à Saint Mard-de-Réno, pour les travaux en enrobé d'une partie du C.R. n°11 dit « de Raquenai de La Motte » (environ 65 mètres linéaires), d'un montant H.T. de 15 664.00 €, soit T.T.C. de 18 871.99 €,
 - **Dit** que cette dépense est inscrite à l'article 2152 -21 : Installations de voirie,
 - **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

PLATEAU MULTISPORTS :

Monsieur Le Maire informe que les travaux de terrassement pour l'installation d'un plateau multisports ont débuté lundi 3 avril dernier. Suite à son déplacement sur place et au vu du gros décaissement réalisé par l'entreprise, Monsieur Le Maire a réuni la commission travaux le mardi 4 avril.

Etaient présents :

Mmes et Ms P. MICHEL-FLANDIN, K. LEVESQUE, C. LORGERIE, L. MURGIA, conseillers municipaux.

Ms Dominique CHANTEPIE, Aurélien CHANTEPIE, dirigeants de l'entreprise de terrassement.

Compte rendu :

- *Contestation des niveaux de décaissement entamés par l'entreprise CHANTEPIE TP,*
- *Proposition de Monsieur LORGERIE de révision totale des niveaux,*
- *Consensus pour une surélévation du niveau général de du plateau avec terrassement et talutage sur une base de pentes plus douces impliquant une meilleure vision globale des surfaces alentours du plateau et un meilleur écoulement des eaux de pluies.*

Ces nouvelles demandes nécessiteront un avenant au devis initial.

Monsieur Le Maire propose aux conseillers de se rendre sur le lieu de terrassement pour visualiser par eux-mêmes le début de terrassement.

Madame CHANTEPIE quitte la salle de réunion à 21h00.

N°23-019 : PLATEAU MULTISPORTS : avenant au devis de terrassement :

- Considérant le souhait de révision totale des niveaux de terrassement pour l'implantation du plateau multisports,
 - Considérant que la surélévation du plateau avec terrassement des alentours n'était pas chiffrée dans le devis initial de l'entreprise CHANTEPIE TP,
- Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal un avenant au devis DEV-2022-01-0048.

Où cet exposé et après débat le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 6 voix pour, 1 voix contre (Mme LHOMME) et 1 abstention (M. LEDUC) :

- accepte l'avenant de l'entreprise CHANTEPIE TP concernant la modification des travaux initiaux qui consiste à surélever la future dalle du plateau multisports par rapport au devis initial. Le montant s'élève à 9 079.82 € H.T., soit 10 895.78 € T.T.C.,
- inscrit cette dépense à l'article 2158-44 : Autres installations, matériel et outillage techniques,
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer l'avenant avec l'entreprise sus-désignée et tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Madame CHANTEPIE revient dans la salle de réunion à 21h15.

N°23-020 : BUDGET PRINCIPAL : décisions modificatives n°1 :

Vu le Budget Primitif 2023 adopté le 23/03/2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	21	2158-44	15 000,00 €	
Fonctionnement	023	023	15 000,00 €	
Fonctionnement	65	65818	-21 331,00 €	
Fonctionnement	74	74111		-129,00 €
Fonctionnement	74	741121		-6 257,00 €
Fonctionnement	74	741127		-402,00 €
Fonctionnement	74	742		215,00 €
Fonctionnement	74	74718		242,00 €
Investissement	021	021		15 000,00 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement à -6 331,00€ et en section d'investissement à 15 000,00€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative indiquée ci-dessus.

PREAU : compte rendu de la commission de travaux du 27/03/23 :

Etaient présents :

Mmes et Ms P. MICHEL-FLANDIN, K. LEVESQUE, C. LORGERIE, L. MURGIA.

Compte rendu :

- Dimension 10 mètres de longueur sur 5 mètres de large,
- pas de création de dalle,
- sous toiture et toiture avec tuiles de pays,
- emplacement à droite du terrain de boules à côté de la salle des fêtes,
- sous gouttières 2 mètres 20,
- raccordement électrique

Les conseillers s'interrogent sur l'utilité de ce préau son mode de fonctionnement, son emprise au sol, ses dimensions nécessaire.

Quel est la dimension de la tonnelle actuelle utilisée lors de la fête communale ?

Faut-il faire appel à un bureau d'étude pour avoir une projection dans l'environnement ?

Quelles seront les exigences du permis de construire ?

La construction de ce préau, peut-elle être subventionnée ?

ACHAT DE POTELETS ET ETRIERES DE PROTECTION POUR LES CANDELABRES :

Monsieur Le Maire suggère au Conseil Municipal d'acheter des potelets flexibles et des étriers pour protéger les futurs candélabres qui seront installées en sortie de bourg direction le lieu-dit « Longlée ».

Monsieur LORGERIE affirme que la mise en place des étriers autour des candélabres compliquera la circulation des piétons.

Monsieur Le Maire propose d'installer 2 potelets auprès du candélabre qui vient d'être accidenté afin d'éviter que ce désagrément ne se reproduise.

Après débat le Conseil Municipal avec 6 voix pour, 4 voix contre (Mmes CHANTEPIE, LHOMME, Ms. TIREL, LEDUC) :

- accepte le devis SIGNALS, à Périgny, pour l'achat de 2 potelets flexibles d'un montant de 401.95 € H.T., soit 482.34 € T.T.C.,
- inscrit cette dépense à l'article 60632 : Fournitures de petit équipement,
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer le bon de commande.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Fleurissement et embellissement :

Monsieur Le Maire informe que la plantation d'arbres d'ornement devant la mairie et la création d'un massif à l'angle du parking du cimetière ont été faite jeudi dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
23-017	Etude des demandes de subventions reçues depuis le 23/03/23	25/04/2023
23-018	Voirie « La Motte » C.R. n°11 : choix de l'entreprise	25/04/2023
23-019	Plateau multisports : avenant au devis de terrassement	25/04/2023
23-020	DM n°1	04/2023